

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC-2022/101 – Aménagement d'une réserve incendie – Village de Vaux**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu l'offre reçue,

**DÉCIDE :**

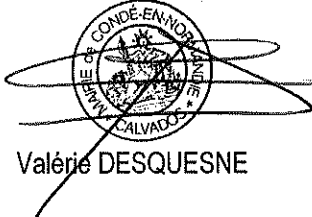
D'aménager une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> au village de Vaux, auprès de la Sari MOULIN Terrassement – La Lissandrée - 61430 Athis-de-l'Orne pour un montant de 19.713.60€ T.T.C (devis DV/1418).

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 6 décembre 2022

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE